

COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit avril à dix sept heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 25 mars 2024, affichée le 28 mars 2024.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Valérie BRASSEUR, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Martine PAYAN, excusée, a donné procuration à Jean-Marie MALAVAL

Céline JOUIN est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

08 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20240408 31

Renouvellement de la convention d'adhésion à l'automate d'appel mis à disposition par la Communauté Alès Agglomération à la Commune de Concoules

Le maire fait part au conseil municipal de la convention d'adhésion à l'automate d'appel mis à disposition par la Communauté Alès Agglomération à la Commune de Concoules du 19 juillet 2019.

Le maire expose :

L'adoption d'un dispositif efficace d'alerte des populations en cas d'événement de sécurité civile peut permettre aux administrés d'adopter le bon comportement compte tenu de la situation rencontrée.

La Communauté Alès Agglomération, notamment dans le cadre de sa compétence "sécurité publique et risques majeurs", a souhaité mettre en place un système d'alerte à la population pour ses propres besoins et ceux de ses communes membres.

À cet effet, un marché public a été conclu par la Communauté Alès Agglomération et un prestataire a été retenu pour gérer cette prestation.

Il est précisé qu'au jour de la signature de la convention, le prestataire retenu est la société F24 France SAS (ancienne dénomination GEDICOM) mais qu'en cours de convention, d'autres prestataires pourront être retenus par la Communauté Alès Agglomération, en fonction des durées des marchés publics et du résultat des consultations. Ces derniers pourront succéder à la société F24 France SAS (ancienne dénomination GEDICOM) dans les présentes, sans que les conditions ci-dessous exposées en soient forcément modifiées.

L'objet de la présente convention est de définir les modalités de fonctionnement de la plateforme d'automate d'appel accessible aux différentes communes de la Communauté Alès Agglomération ainsi que celles de prise en charge de l'abonnement et des coûts des frais téléphoniques engagés pour les campagnes d'informations et alertes lancées par les communes.

La convention de partenariat est conclue pour une durée de 5 ans.

Elle prendra effet à compter du 01 mai 2024 et arrivera à échéance le 30 avril 2029.

Le maire propose au conseil municipal de renouveler au 01 mai 2024 la convention d'adhésion à l'automate d'appel mis à disposition par la Communauté Alès Agglomération à la Commune de Concoules.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré et procédé au vote :

- Approuve la proposition du maire.
- Décide l'adhésion de la commune à l'automate d'appel mis à disposition par la Communauté Alès Agglomération à la Commune de Concoules.
- Autorise le maire à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Contre = 0 / Abstention = 0 / Pour = 8

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL


